

NOTE EXPLICATIVE

TABLEAU DE BORD DES SAGE : INDICATEURS COMMUNS

Objet : Attente du comité de bassin sur la nécessité d'indicateurs communs à l'ensemble des tableaux de bord des Sage mis en œuvre sur le bassin Loire-Bretagne.

Véritable outil de planification, le Sage permet une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle locale. Plusieurs années de concertations sont nécessaires pour l'élaboration de ce document. Dès que le Sage est approuvé par arrêté préfectoral, il entre dans sa phase de mise en œuvre. Commence alors sa véritable mission. Afin de s'assurer de leur efficacité, les Sage doivent être dotés d'un outil de suivi de mise en œuvre et de résultats : il s'agit du tableau de bord. Celui-ci comprend un nombre restreint d'indicateurs afin d'obtenir un document lisible et pratique.

Généralité sur les tableaux de bord¹

Le suivi de l'avancement du Sage, l'évaluation de l'efficacité et le réajustement de ses objectifs est une des missions majeures confiées à la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE élabore ainsi un tableau de bord, véritable outil de pilotage rassemblant différents indicateurs de moyens et de résultats.

La majorité des tableaux de bord reposent sur trois groupes d'indicateurs, basés sur le modèle « pression/état/réponse » :

- Pressions (rejets, prélèvements, atteintes physiques) reflétant l'évolution des activités humaines dans le bassin du Sage
- Etat (qualité des eaux aux points stratégiques du périmètre Sage, objectifs de débits, cotes piézométriques, indices biologiques),
- Réponse (réglementation, constructions d'ouvrages, mesures de gestion information, nombre de prise en compte des orientations du Sage, temps d'animation consacrée) reflétant les moyens matériels, humains et financiers mis en œuvre.

Pour chacun des indicateurs choisis, le niveau de l'indicateur à l'instant « T » est comparé à l'objectif initialement visé dans le Sage.

Lors de l'élaboration du tableau de bord, il est recommandé de :

- Mettre à profit les données existantes en priorité (notamment les résultats des réseaux de surveillance du milieu),
- Définir précisément l'objectif visé, quantitativement ou qualitativement,

¹ Circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux Sage
Guide méthodologique national de juillet 2008 relatif à l'élaboration et la mise en œuvre des Sage

- Limiter le nombre d'indicateur, en se focalisant sur des indicateurs représentatifs, facile à renseigner, robustes, compris et acceptés de tous,
- Préparer les bases d'accueil des données et les arborescences facilitant les calculs des indicateurs, et ce avant même de collecter toute information,
- Suivre en priorité les mesures phare du Sage, offrant les résultats les plus rapides, afin de maintenir la motivation et l'implication des partenaires,
- Evaluer la disponibilité et la forme de l'information de suivi et sa fréquence de mise à jour,
- Tenir compte de la charge nécessaire à la construction du tableau de bord (de 4 à 6 mois) et de sa mise à jour.

Les attentes du Comité de bassin Loire-Bretagne²

Le tableau de bord des Sage ne doit pas être perçu comme un simple document technique en ajout du PAGD et du règlement...) mais bien un support efficace pour animer les discussions au sein de la CLE et fournir un référentiel commun à tous les acteurs concernés.

Au regard de l'état d'avancement des Sage, la question du tableau de bord est en pleine émergence. Elle doit désormais intégrer la mise en compatibilité au Sdage 2009.

Partant de ce postulat, le Sage est à la fois un outil stratégique de la politique locale de l'eau, intégrant les enjeux propres du sous-bassins, et un relais de la politique du bassin, puisqu'il doit être compatible au Sdage et satisfaire aux objectifs de la DCE.

Dès lors, il semble nécessaire que le tableau de bord présente d'une part des **indicateurs spécifiques** à chaque Sage, et d'autre part des **indicateurs communs**, répondant aux enjeux bassin.

De fait, un nombre restreint d'indicateurs communs a été défini au niveau bassin. Ces indicateurs devront être repris dans les tableaux de bord de l'ensemble des Sage du bassin Loire-Bretagne. Les indicateurs communs choisis permettent de répondre à deux objectifs :

- Permettre la remontée de l'information depuis le niveau local pour suivre et comparer l'avancement des chantiers confiés au Sage par le Sdage. Cette information est utile tant pour l'agence (afin d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées) que pour les animateurs (afin d'engager les échanges, notamment avec leurs collègues de Sage plus avancés).
- Afficher, à travers des indicateurs, un objectif du Sage qui sera suivi et discuté par la CLE.

Ces indicateurs communs se déclinent en trois catégories :

- L'atteinte du bon état des eaux,
- La mise en œuvre des dispositions du Sdage s'imposant aux Sage,
- Les contrats territoriaux et leur cohérence avec les enjeux du territoire.

→ Les indicateurs d'atteinte du bon état :

Le secrétariat technique de bassin fournit l'ensemble des données référent à cet indicateur

→ Les indicateurs de mise en œuvre des dispositions du Sdage

Sur les 20 dispositions confiant au Sage la déclinaison locale de l'action :

- 3 énoncent une possibilité et non une obligation (7A1, 6E2, 6E3)
- 4 limitent la mise en œuvre à des conditions très précises (1B3, 8B1, 10B1, 12A1)
- 6 dispositions sont jugées plus secondaires ou impropres au suivi pas un indicateur

² Grille de lecture de l'avis du comité de bassin sur la compatibilité Sage/Sdage de 2012

- Les 7 autres sont suivis par des indicateurs (voir le tableau de bord type « indicateurs communs »). Certains des indicateurs seront fournis par le STB.

→ Les indicateurs relatifs aux contrats territoriaux (en référence au rôle que le comité de bassin souhaite voir jouer aux Sage dans ce domaine)

Les indicateurs seront fournis par le secrétariat technique de bassin.

Format et mise à jour du tableau de bord

Concernant les indicateurs communs, le document se présentera sous la forme d'un formulaire pré rempli (concernant l'ensemble des indicateurs indiqués « fournis par le STB ») pour le reste, les champs seront à renseigner par les animateurs.

La mise à jour de ce tableau de bord est annuelle, les données du STB seront fournies en juin aux animateurs Sage pour un retour en septembre (soit une image N-1).